



IDENTIFICATION DU FICHIER	N° : FGDOF_25
Nom du fichier : Agents vendeurs autorisés	
Description : Système pour inscrire les cabinets en sécurité financière et leurs représentants, les conseillers en sécurité financière et les planificateurs financiers autorisés à vendre les produits d'Épargne Placements Québec.	
FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES	
Finalité(s) du fichier : <ul style="list-style-type: none">• En vue de l'application de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001);• En vue de l'application du Règlement sur les produits d'épargne (chapitre A-6.001, r.9	
Personnes ou entreprises principalement concernées par les renseignements : <ul style="list-style-type: none">• Une autre catégorie de personnes	
Provenance(s) et modalité(s) de collecte des renseignements : <ul style="list-style-type: none">• Par écrit par la personne concernée• À l'oral par la personne concernée	
LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS : <ul style="list-style-type: none">• Renseignements nominatifs• Numéros d'identification• Coordonnées• Informations à l'égard de l'emploi• Données socioéconomiques• Données financières• Autres	
GESTION DU FICHIER	
Supports physiques utilisés : <ul style="list-style-type: none">• Papier• Informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.	
Durée générale de conservation des renseignements : En référence à la règle FN-02 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les documents sont conservés tant que l'agent vendeur a des clients avec des produits d'Épargne Placements Québec, plus 1 an.	
Personnel ayant accès au fichier : <ul style="list-style-type: none">• Le personnel du secteur de l'administration;• Le personnel du secteur de l'informatique.	
Une personne ou un organisme extérieur a accès au fichier à des fins de traitement : Non	
Les renseignements versés au fichier sont transférés à une autre personne ou un autre organisme : oui	